

## VILLE DE BOUCHERVILLE

### AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Boucherville lors de sa séance ordinaire du 2 juillet 2024 :

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-07-7**

**TITRE ET OBJET:** RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-07 CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET LE REMBOURSEMENT DE DÉPENSES AFIN D'AJOUTER LE COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NAUTIQUE À L'ANNEXE A

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Boucherville aux heures ordinaires de bureau en prenant rendez-vous à la Direction des affaires juridiques et du greffe au 450 449-8605. Vous pouvez également consulter ce règlement au lien suivant [boucherville.ca/avispublics](http://boucherville.ca/avispublics) ([Règlement 2024-07-7](#)).

Ce règlement entrera en vigueur à la date de publication du présent avis.

DONNÉ À BOUCHERVILLE,  
Ce 9<sup>e</sup> jour de juillet 2024

---

M<sup>e</sup> Marianna Ruspil, OMA, greffière